

INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir



Bulletin No 2
Septembre 2016

PRESENTATION DES DEUX NOUVEAUX MUNICIPAUX



Lionel FAVRE est originaire de St-Barthélémy et a vécu jusqu'en août 2013 à Bousens avant de s'établir à Villars-le-Terroir, village qu'il connaît très bien car, depuis tout petit, il y passait ses vacances chez son grand-oncle, citoyen de Villars-le-Terroir. A l'issue de l'école obligatoire, il a effectué un apprentissage de boulanger-pâtissier, métier qu'il a pratiqué une année et demie. Une fois son école de recrue finie, il a accompli avec succès un nouvel apprentissage de boucher-charcutier à la boucherie Péguiron à Fey qui est toujours son employeur actuel. De plus, il a glané le titre de Champion Suisse lors du concours des jeunes bouchers.

Pendant ses loisirs, il aime pratiquer le ski et la marche en montagne. ■



Cyril PITTET est né et originaire de Villars-le-Terroir. Il a fait un apprentissage d'agriculteur ce qui lui a permis de reprendre le domaine familial en 1995. En parallèle à son activité de naisseur et engraisseur de porcs développée depuis l'an 2000 et l'exploitation de ses terrains en différentes cultures, il effectue, avec son camion, des

transports « multilift » et des remplacements de chauffeur au LEB.

Marié et père de 2 grands enfants de 20 et 17 ans, il aime chevaucher les routes sur sa moto quand son emploi du temps le lui permet. ■

REPARTITION DES DICASTERES

GLAUSER Eric, Syndic

Administration générale—Finances—Ressources humaines
Police—Eau potable / eaux claires et usées—Epuraton—
Télé réseau—Gaz—Commission de salubrité—
Communication

PITTET Jean-François, Vice-Syndic

Police des constructions—Cultes—Routes et chemins—
Cimetière—Informatique

PITTET—ALLAZ Véronique

Espaces verts—Bac de rétention—Ecole, jeunesse et
petite enfance—Caravane dentaire—Affaires sociales

PITTET Cyril

Domaines—Gestion des déchets—Déchèterie—
Décharge—Eclairage public—Protection civile

FAVRE Lionel

Entretien/exploitation des bâtiments communaux—Forêts—
Défense incendie—QM local—Sociétés locales—
Ressources humaines externes ■

Pour être informé en continu,

rendez-vous sur

www.villars-le-terroir.ch



Erratum—Nous attirons votre attention que nous avons malencontreusement omis de mentionner M. Sylvain Juriens sur la liste des membres du Conseil Communal lors de la parution du bulletin n° 1 du mois de mai 2016.

Nous vous indiquons ci-dessous, la composition du bureau du Conseil Communal et de la commission de Gestion et Finances dont les membres ont été assermentés le 14 juin 2016, soit :

Bureau du conseil

Président	Pascal POLLIEN
Vice-Président	Steeve DEVOLZ
Secrétaire	Ludovic SCHOPFER
Scrutateurs	Nicole BUCHWALDER Werner REIST
Scrutateurs suppléants	Benoît ALLAZ Gérard BRIQUET

Commission Gestion et Finances

Président	David METTRAUX Céline SCHMID Fabrice ALLAZ Philippe BENOIT David PITTET
Suppléant	Pierre-Yves HOFSTETTER

CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 2016

COMPTES 2015

Au vu du préavis de la Municipalité n° 04/2016 du 9 mai 2016, le Conseil communal a refusé les comptes 2015 tels que présentés. Ce cas est dès lors suivi par la Préfecture et le Service des Communes de l'Etat de Vaud. ■

RAPPORT SUR LA GESTION 2015

Le rapport sur la gestion 2015 est accepté par le Conseil communal. Ce dernier en donne décharge à la Municipalité. ■

LE SDIS RECRUTE



La Municipalité vous informe que le SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) du Gros-de-Vaud est à la recherche de pompiers volontaires (homme ou femme), notamment pour assurer la permanence de jour. Rendez-vous sur le site.

www.sdis-grosdevaud.ch, rubrique "recrutement". ■

ÉMONDAGE DES HAIES—ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :

Emondage des haies

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

Elagage des arbres

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible.

Les dispositions légales sont applicables toute l'année. ■

TRANSMISSION DES DONNÉES PERSONNELLES AU BVA

Cette information est donnée suite aux faits relatés dans les médias concernant la transmission des données à la Fondation BVA (Bureau Vaudois d'Adresses), laquelle occupe des personnes en situation d'handicap pour la distribution d'envois publicitaires pour le compte de différentes sociétés.

Ce printemps, la RTS a abordé le sujet des données transmises à des fins publicitaires par les communes vaudoises sans que le citoyen ne soit informé.

Ce procédé avait été autorisé par le Conseil d'Etat en 2003, raison pour laquelle vos coordonnées ont effectivement été transmises.

Cependant, nous tenons à vous informer qu'à ce jour vous avez la possibilité de faire radier ces données du registre du BVA, soit en vous adressant directement au Bureau Vaudois d'Adresses, Ch. de Maillefer 41, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, Tél. 021 642 01 20, soit en remplissant le formulaire ad-hoc se trouvant sur notre site internet, soit en vous adressant au bureau du Contrôle des habitants qui fera le nécessaire pour vous.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (021 881 28 25). ■

CHIENS

Nous vous rappelons l'obligation d'annoncer à l'Administration communale l'acquisition, la naissance ou la mort d'un chien.

D'autre part, nous constatons que trop souvent des excréments restent sur les trottoirs, place ou chemins du village, constituant un désagrément tant pour les autres usagers que pour les employés communaux. Il existe à cet effet des sachets ainsi que des poubelles adaptées.

L'Autorité municipale compte sur la collaboration de tous les propriétaires de chiens en les remerciant d'ores et déjà de se conformer à ces directives. ■



La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour

1060 habitants

LES FENETRES DE L'AVENT



La Commune propose à ses habitants d'organiser les "Fenêtres de l'Avent" à Villars-le-Terroir. Le concept veut qu'une fenêtre du village s'illumine chaque soir, réalisant

ainsi un calendrier de l'Avent.

Cela peut se vivre seul ou encore mieux avec des voisins, avec ou sans verrée.

Les personnes intéressées à l'organisation de ce sympathique évènement sont priées de s'adresser le plus rapidement possible à Mme Véronique Pittet-Allaz au 079 245 32 49 ou par [courriel](mailto:veronique.pittet-allaz@villars-le-terroir.ch) (veronique.pittet-allaz@villars-le-terroir.ch). ■

SECURITE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

La rentrée !

Nouveautés et découvertes attendent les enfants, surtout quand il est question du chemin de l'école. Jouant un rôle important dans le développement de la personnalité de l'enfant, il lui permet d'acquérir des compétences sociales et de l'autonomie.

De par leur manque d'expérience, **les enfants sont plus vulnérables quand il s'agit de se déplacer seuls**. De petites tailles, ils n'ont pas la même visibilité que les adultes et leur champ de vision est restreint. Concentrés sur les jeux, les enfants éprouvent également des difficultés à évaluer la vitesse des voitures et peinent à cerner des situations dangereuses. **Emprunté à pied ou à vélo, le chemin de l'école peut vite se révéler semé d'embûches!**



Dangers réels

La sécurité sur la route relève en grande partie des conducteurs. En 2015, la Police cantonale vaudoise constatait une baisse des accidents de la route (-3,1%) et une diminution significative du nombre de victimes (-14,3%). Néanmoins, les dangers liés à la circulation routière sont toujours une problématique présente : il ne faut pas oublier qu'un accident s'est produit toutes les 2 heures et 4 minutes l'année dernière dans le canton de Vaud. La collision avec des piétons est positionnée en 5^e position selon le type d'accident.

Aux abords des écoles, veillez donc à ralentir, à redoubler d'attention et à vous arrêter complètement lorsque les enfants traversent la route. ■



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Ckic Andrea
- D'Avola Nicole
- Habibovic Meryem
- RoCHAT Nolan
- Verri Lorenzo

et de féliciter les heureux parents. ■

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

du lundi 24 octobre 2016
au vendredi 28 octobre 2016

En cas d'urgence, veuillez contacter
Eric Glauser, Syndic, au 079 271 15 58. ■

UNIVERSITE POPULAIRE A ECHALLENS

Les universités populaires sont des institutions actives dans la formation continue des adultes, destinées à favoriser et à répandre le goût de l'étude.

Elles remplissent une mission d'utilité publique en donnant accès à la formation à toute personne, sans exception, souhaitant développer ses connaissances et ses compétences et participer au développement de la vie sociale, économique et culturelle de sa région. Ainsi les offres de formation sont accessibles à toutes et tous, toutes générations confondues. Durant cette saison automne/hiver 2016-2017, 13 cours et 3 balades vous sont proposées et notre offre est destinée à s'étoffer dans tous les domaines, spécialement dans celui des langues.

Le site internet www.uplausanne.ch vous donnera toutes les informations utiles. Des brochures sont également à votre disposition à l'administration communale. ■

VOTRE AGENDA



Soirée saucisses aux choux

Samedi 12 novembre 2016

*Réservez la date,
de plus amples informations vous parviendront!*

TELETHON

Le traditionnel téléthon des jeunes se déroulera le

Samedi matin 3 décembre 2016

à la déchèterie communale



VENTE DE SAPINS DE NOEL

Samedi 17 décembre 2016

Dès 10h00 à la déchèterie

Thé et vin chauds



Vente de Sapins de Noël CHF 10.—
au bénéfice du Téléthon



Nous vous attendons nombreux à cette occasion et nous réjouissons de partager un moment de convivialité en votre compagnie.



Le FC Villars-le-Terroir

Organisera la soirée du 31 décembre 2016

Un tout-ménage vous parviendra ultérieurement vous dévoilant toutes les informations, ainsi que les modalités d'inscription.

Prochaines séances du Conseil communal

Lundi 5 décembre 2016 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal et sont ouvertes au public